

AVIS DE COURSE

LIGUE NATIONALE DE VOILE 2025



La Rochelle Nautique
Du 16 au 19 octobre 2025
Grade 4



AUTORITE ORGANISATRICE :

L'autorité organisatrice (AO) sera le La Rochelle Nautique en accord avec la Fédération Française de Voile et la Commission Ligue Nationale de Voile.

La Rochelle Nautique :

20 Avenue Antoine ALBEAU

17000 LA ROCHELLE

Tel : 05 46 44 49 20

Email : contact@larochellenautique.com

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [SP] s'applique à une règle pour laquelle une pénalité standard peut-être appliquée.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1. REGLES

L'épreuve sera régie par :

- a) Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV),
- b) Les règlements fédéraux dont le règlement de la Ligue Nationale de Voile 2025 : <https://Invoile.ffvoile.fr/media/apwfmph/Invoile-2025-r%C3%A8glement-vf.pdf>
- c) Les règles d'utilisation des bateaux (qui seront jointes aux IC) qui s'appliqueront également aux courses d'entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- a. Les IC seront disponibles en ligne, après 12h00 le mercredi 15 octobre.
- b. Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- c. Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : <https://Invoile.ffvoile.fr/tableau-officiel-Inv/>

3. COMMUNICATION

- a. Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : <https://Invoile.ffvoile.fr/tableau-officiel-Inv/>
- b. [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- c. **Chaque bateau devra être en possession d'une VHF portable en état de fonctionnement.**

4. INSCRIPTIONS & FICHE D'EQUIPE

- a) La procédure d'inscription est décrite dans l'article 6 du règlement de la Ligue Nationale de Voile 2025 : <https://Invoile.ffvoile.fr/tableau-officiel-Inv/>
- b) Les fiches de composition d'équipe devront être envoyées, par e-mail, au plus tard le 1^{er} octobre, à l'adresse : Invoile@ffvoile.fr
- c) Au plus tard, lors de la confirmation d'inscription chaque équipe devra déposer un chèque de **caution matériel d'un montant de 1500 € à l'ordre du La Rochelle Nautique.**

- d) Pièces à présenter lors de la confirmation des inscriptions :
- Présenter sa licence Club FFVoile valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition (licence Club FFVoile mention « compétition »),
ou
 - Présenter sa licence Club FFVoile mention « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - Présenter une autorisation parentale pour les membres d'équipage mineurs.
- e) Chaque équipe de club devra avoir réglé les droits d'inscription et avoir déposé la caution pour participer.
Afin d'être maintenues parmi les sélectionnés à la LNVoile 2025, les équipes bénéficiant d'une place réservée (Cf article 5.3.3 du règlement de la LNVoile) devront avoir réglé les droits d'inscription au plus tard le 15 septembre 2025.

5. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

- a) Être invité pour la LNVoile après sélection selon le règlement de la Ligue Nationale de Voile disponible sur le site Internet de la LNVOILE :
<https://lnvoile.ffvoile.fr/tableau-officiel-lnv/>
Être constitué en équipe de club conformément à l'article 5 « fonctionnement et admissibilité » du règlement de la Ligue Nationale de Voile 2025.
- b) Répondre aux critères d'admissibilité de la Réglementation 19 de World Sailing, code d'admissibilité.

6. EQUIPE ET EQUIPAGE [DP]

- a) Les équipes seront constituées de 4 à 6 membres (8 membres si l'équipe compte des membres de moins de 15 ans) hors capitaine d'équipe si ce dernier n'est pas un des membres de l'équipage.
- b) Les équipages seront constitués de 4 à 6 membres (nombre de personnes à bord en course).
- c) Quelle que soit la configuration de l'équipage, le poids total maximum est de **350 kg**.
- d) Les équipiers (membres de l'équipe) devront tous être inscrits lors de la confirmation des inscriptions pour participer à la compétition. Le capitaine d'équipe et le(s) barreur(s) devront être identifiés dans la fiche d'inscription jointe.
- e) Pendant toute la durée de la compétition (de la 1ère course courue jusqu'à la dernière) le nombre d'équipiers embarqués, barreur compris, ne peut pas être modifié sauf après autorisation du comité de course, suite à une demande justifiée par des circonstances exceptionnelles.
- f) Quand un membre de l'équipage inscrit est dans l'incapacité de continuer à participer à l'épreuve, le comité de course peut autoriser un remplacement, un remplacement temporaire ou une autre mesure.
- g) Chaque jour à l'issue du briefing, le capitaine d'équipe devra remettre la fiche de composition d'équipage pour la journée. La composition d'équipage pourra être différente pour chaque journée de course.
L'équipage ne pourra pas être modifié au cours de la journée, à l'exception de situations relevant des articles 6.e) et 6.f), du présent Avis de Course, et de l'article 5.2.4.2 du règlement.
- h) Les équipements individuels de flottabilité ne seront pas fournis par l'AO. En conséquence chaque membre d'équipage devra apporter un équipement individuel de flottabilité (aide à la flottabilité ou gilet de sauvetage) respectant les normes en vigueur et en bon état.

7. PUBLICITE [DP] [NP]

- a) Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'AO, la réglementation 20.4.2 de World Sailing (code de publicité) s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité fournie par l'AO.
- b) La publicité Concurrents est autorisée mais doit rester conforme à la réglementation 20.3 (code de publicité) de World Sailing.
- c) Les concurrents n'ont pas le droit de réclamer pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité (ceci modifie la RCV 60.1)

8. PROGRAMME PREVISIONNEL

Ouverture du secrétariat de course à partir de **10h00 le jeudi 16 octobre**

Possibilité d'entraînement gratuit, sur inscription, le jeudi 10 à partir de 11h. Pour plus de renseignements, contactez La Rochelle Nautique, contact@larochellenautique.com

Jeudi 16 octobre	10h00 à 17h00	Confirmation des inscriptions, pesée des équipages
	11h00 à 17h00	Entraînement officiel pour les équipages inscrits 11h-13h / 13h-15h / 15h-17h
	15h à 17h	Photocall des équipages présents
Vendredi 17 octobre	9h00 à 10h00	Confirmation des inscriptions, pesée des équipages
	10h00	Premier Briefing, courses à suivre Débriefing à suivre après retour à terre
	19h00	Cérémonie d'ouverture au club
Samedi 18 octobre	8h30	Briefing, courses à suivre Débriefing à suivre après retour à terre
	19h30	Repas - Soirée de la Ligue Nationale de Voile au club
Dimanche 19 octobre	8h30	Briefing, courses à suivre
	16h30	Remise des prix et pot de clôture

[NP] [SP] La présence des skippers est obligatoire à tous les briefings

[NP] [SP] La présence de l'équipe au complet est obligatoire :

- a) A la cérémonie d'ouverture
- b) A la soirée de la Ligue Nationale de Voile
- c) A la remise des prix.

9. BATEAUX ET VOILES

- a) L'épreuve sera courue sur des J80.
- b) Les bateaux seront fournis avec 1 GV, 1 foc, 1 spinnaker asymétrique et les pavillons réglementaires.
- c) Les bateaux seront fournis selon un tirage au sort,
- d) [DP] Les bateaux devront être utilisés selon les IC et en particulier celles de l'annexe « Utilisation des bateaux » : pour information, les équipages pourront embarquer, en plus du matériel fourni par l'AO : les principaux outils à main, ruban adhésif, bouts (élastiques ou sinon du bout de 4mm de diamètre ou moins), marqueurs, matériel pour penons, montre, chronomètre, compas à main de relèvement (classique ou électronique), manilles et manillons, velcro, harnais pour le n°1, flottabilité personnelle, pavillon rouge supplémentaire.
- e) [DP] Pendant qu'il est en course **chaque équipage devra être en possession d'une VHF portable en état de fonctionnement et d'un pavillon rouge de réclamation.**

10. FORMAT DE L'EPREUVE

L'épreuve s'effectuera sur le principe de rencontres en Round Robin par groupe et par addition des points ainsi obtenus. Une phase finale sera prévue. Le format sera détaillé dans les IC. Le comité de course se réserve le droit d'adapter le format en fonction des conditions météorologiques.

11. LES PARCOURS

Le parcours sera du type aller/retour, arrivée sous le vent.

La zone de course sera située à proximité du Port des Minimes

12. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]

Les bateaux accompagnateurs devront se faire accréditer lors de la confirmation des inscriptions. Ils devront ostensiblement arborer l'identification de l'équipe qu'ils accompagnent.

Si un bateau accompagnateur gêne la course ou l'organisation de l'épreuve, cela peut entraîner l'application d'une pénalité selon la RCV 62.3 ou 4.

13. PROTECTION DES DONNÉES

- a) **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- b) **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

15. PRIX

- Seront récompensés à l'issue de la compétition :
- Les trois premiers clubs de la LNVoile 2025.

16. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

La Rochelle Nautique :
Tel : 05 46 44 49 20
Email : contact@larochellenautique.com

Fédération Française de Voile :
lnvoile@ffvoile.fr

17. HEBERGEMENTS LA ROCHELLE

- **Auberge de Jeunesse 17** : [Auberge de jeunesse La Rochelle 17](#)
- **Hôtel Kyriad Les Minimes** : [Hôtel Kyriad La Rochelle Les Minimes](#)
- **Hôtel 1^{ère} Classe Les Minimes** : [Hôtel 1^{ère} Classe La Rochelle Les Minimes](#)
- **Camping Municipal Le Soleil** : [La Rochelle Tourisme – Camping Le Soleil](#)
- **Résidence New Rochelle** : [Résidence New Rochelle](#)
- **Maison d'hôtes « A l'ombre du figuier »** : [A l'ombre du Fiquier](#)